

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n°2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu la délibération n°2023-123 du 4 juillet 2023, reçue en Sous-préfecture le 5 juillet 2023, portant sur l'approbation et la signature de convention de prêts à usage d'espaces verts privés pour un usage dans le cadre public avec quarante-huit copropriétés, en contrepartie d'un entretien ponctuel des espaces verts et de certains luminaires,

Considérant la volonté de la Ville de solliciter un prestataire extérieur afin de procéder aux travaux d'entretien des espaces verts dans les copropriétés sur le territoire de Sarcelles,

Considérant la procédure sans publicité ni mise en concurrence,

DECIDE

Article 1: D'approuver la prestation d'entretien des espaces verts par l'association La Régie des quartiers La Galathée (SIREN 444345672) sise 50 rue Abel Fauveau – 95170 DEUIL LA BARRE.

Article 2: La prestation s'effectuera par bons de commande comprenant un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

Article 3: Le délai des prestations est fixé à un an. La mission deviendra exécutoire après transmission de la présente décision du Maire en Sous-préfecture.

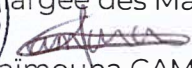
Article 4: D'imputer la dépense au budget communal.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Fait à Sarcelles, le 19 mai 2025



Pour le Maire et par délégation,
Conseillère Municipale,
Chargée des Marchés Publics,


Maïmouna CAMARA